

Caroline Mazaud

Université de Nantes, Centre nantais de sociologie (CENS)

Le rôle du capital d'autochtonie dans la transmission d'entreprises artisanales en zone rurale

« Et vous, vous êtes d'où ? » C'est par la répétition de cette question, quasi systématiquement posée autour d'un verre convivial que mes interviewés ne manquaient pas de m'offrir à l'issue de mes entretiens, que je me suis interrogée sur la question de l'importance de « l'espace en héritage ».

Le territoire apparaît, au premier abord, comme une donnée, une réalité visible bornée par des frontières. Et, c'est en observant attentivement les phénomènes sociaux qui se déroulent en son sein, qu'il ne se donne plus à voir comme le simple cadre géographique entourant un événement, mais bien sous un jour nouveau, et notamment celui d'un capital possédé par certains agents que l'on peut identifier comme étant des « gars du coin »¹.

Ma découverte de la localité comme « système d'action » s'inscrit dans une recherche sociologique menée sur l'artisanat. J'y analyse ses transformations actuelles où les capitaux économique et culturel (et notamment les compétences commerciales et comptables) prennent de plus en plus d'importance, au détriment du savoir-faire de métier, pour reprendre ou créer une entreprise artisanale. Les artisans sont en effet traditionnellement des ouvriers de métier qui, par leur qualification et leurs expériences professionnelles, ont cumulé les ressources suffisantes pour s'installer à leur compte. Ce groupe est ainsi le lieu de l'ascension sociale par l'indépendance pour les ouvriers qualifiés de type artisanal. Or le modèle du métier qui prévalait est petit à petit concurrencé par l'émergence d'un « artisanat d'entreprise »², notamment avec l'arrivée de

gestionnaires sans qualification technique qui rachètent des entreprises artisanales et dirigent une équipe d'ouvriers qualifiés sans participer eux-mêmes directement à l'activité productive. Ces nouveaux entrants dans l'artisanat sont, dans la plupart des cas, d'ex-cadres de l'industrie et des services en reconversion professionnelle. Ils investissent cet espace dans ce contexte démographique particulier qui voit la génération du baby-boom partir progressivement à la retraite.

Au début de cette recherche, je ne soupçonnais pas que l'inscription locale puisse être ainsi érigée en capital et agir directement sur la transmission d'entreprises. Je supposais que l'environnement influait essentiellement sur la nature des activités artisanales que j'allais rencontrer : selon le contexte géographique et socio-économique, les secteurs devaient diverger d'un espace à l'autre. Le territoire m'apparaissait aussi comme une variable en relation avec la détention d'un capital économique : comme les coûts à l'installation sont moindres en zone rurale, la population de repreneurs d'entreprises artisanales devait se distinguer de celle de la ville ; ainsi, je soulevai l'hypothèse que les repreneurs d'entreprises à la campagne étaient plus souvent d'origine populaire car le capital économique nécessaire à la reprise était moins élevé. C'est donc dans

groupe professionnel, donc collective) vers la logique d'entreprise (visant à développer l'activité dans une perspective concurrentielle, donc plus individualiste » (Quemin Alain, *Les commissaires-priseurs. La mutation d'une profession*, Paris, Anthropos-Economica (coll. Sociologiques), 1997, p. 364). Plus concrètement, l'« entrepreneurisation » se caractérise par une rationalisation du travail conduisant à une augmentation des profits et à une croissance de la structure (en termes d'embauche de salariés, et d'extension des marchés). Les activités de gestion et de commercialisation y sont déterminantes. Cette logique donne la primauté à l'entreprise (c'est-à-dire au statut d'entrepreneur) au détriment de l'individu, ici homme de métier.

¹ Cf. Renahy Nicolas, *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte (coll. Textes à l'appui / série Enquêtes de terrain), 2005.

² L'« entrepreneurisation », concept développé pour décrire l'évolution de certaines professions, se définit selon Alain Quemin, comme « un glissement de la logique professionnelle (centrée sur la cohésion du

ce souci de comparaison que je refusai de réaliser un sondage en choisissant de manière aléatoire des artisans à interroger. Au contraire, je décidai d'interviewer des cédants potentiels, artisans proches de la retraite à la fois à Nantes, grande métropole du grand Ouest, et dans des communes rurales du département de la Loire-Atlantique, et parmi elles, Abbaretz¹. Or, mon terrain devait me rappeler à l'ordre en insistant sur l'importance de la localité comme ressource sociale, en particulier en zone rurale. Là-bas, lorsque le magnétophone était coupé, et après avoir livré leur histoire personnelle, les hommes de métier osaient m'interroger sur mes origines, curieux de pouvoir clairement « me situer ». La répétition de cet événement m'a obligée à réécouter mes entretiens avec cette nouvelle « clé de lecture ». C'est ainsi que j'ai peu à peu découvert le rôle indispensable joué par l'autochtonie dans la transmission d'entreprises artisanales à la campagne : elle influe fortement sur le choix du repreneur, aux yeux du cédant, qui se sent appartenir à la communauté des habitants locaux à laquelle il est attaché par une sorte d'engagement moral. L'usage du capital d'autochtonie freine ainsi l'arrivée de repreneurs extérieurs au territoire, même fortement dotés en capitaux économique et culturel, venus acheter une entreprise en zone rurale pour y « exploiter » les savoir-faire et les atouts locaux, en ne participant ni à l'effort productif ni à la vie de la commune.

Après avoir défini le capital d'autochtonie à travers la littérature existante sur ce sujet, je présenterai une étude de cas où ce capital joue un rôle fondamental dans la transmission d'une entreprise artisanale. Enfin, je tenterai de comprendre pourquoi le capital d'autochtonie résiste ici en dépit de l'obsolescence qui le menace ailleurs² et j'interrogerai le sens de l'usage de ce capital pour le penser comme un instrument de résistance professionnelle.

Le capital d'autochtonie dans la littérature sociologique et sur le terrain

Un capital social populaire bénéficiant aux « enracinés » visibles localement

Le concept d'autochtonie a été proposé par Michel Bozon et Jean-Claude Chamboredon dans un article portant sur l'organisation de la chasse et le sens de sa pratique³. Insistant sur la méthodologie suivie, ils introduisent leur propos par une double mise en garde, d'abord contre « une certaine anthropologie culturelle » pratiquant une observation rapprochée sans s'armer de techniques d'objectivation, ensuite contre la tradition de la neutralisation sociographique qui catégorise les pratiques sans davantage interroger leur sens. Un texte écrit par Laurence Wylie fait l'objet de la première critique ; il s'agit du récit d'une réunion très animée de la société de chasse de la commune de Peyranne. L'auteur y relate, de manière détaillée, l'altercation qui explose entre les chasseurs locaux présents à cette assemblée. Le conflit est décrit comme une querelle au caractère saugrenu et au motif apparent dérisoire. Cependant, sans analyser ce qu'il signifie, Laurence Wylie l'oppose à la soudaine et aussi surprenante accalmie retrouvée peu après : à l'issue de la conflictuelle réunion, ces mêmes chasseurs sont décrits rassemblés gaiement autour d'un pastis, dans un café voisin. Et de conclure à l'irrationalité de la situation : « la chasse est la grande passion des hommes de Peyranne ! ». Or, selon Michel Bozon et Jean-Claude Chamboredon, à travers cette description détaillée et stylisée tournant à la « pagnolade », ne se dégagerait que l'apparente absurdité de la scène qui masquerait en fait l'absence d'analyse du chercheur. Mais, pour ces auteurs, son opposé, la froide neutralisation sociographique ne permettrait pas mieux de satisfaire aux exigences d'interprétation du phénomène : recensant et comptant les pratiques, conduisant ainsi à inscrire la chasse parmi d'autres pratiques de

¹ Afin de conserver l'anonymat, les noms des personnes et de cette commune ont été modifiés.

² Nicolas Renahy, qui utilise également le concept de capital d'autochtonie, met en lumière son affaiblissement, et même son obsolescence.

³ Bozon Michel, Chamboredon Jean-Claude, « L'organisation sociale de la chasse en France et la signification de la pratique », *Ethnologie française*, vol. X, n°1, 1980, pp. 65-88.

loisirs, elle omettrait aussi d'interroger le sens social de la pratique.

Partant de ce constat, Michel Bozon et Jean-Claude Chamboredon tentent d'aborder la chasse sans accepter l'objet préconstruit et de « s'interroger sur les processus sociaux de constitution et de définition des pratiques ». C'est dans cette démarche méthodologique que le capital d'autochtonie est introduit pour penser cette ressource symbolique utilisée pour l'accès aux réserves de chasse par certains ruraux ; il s'agit notamment de « ruraux dépayés », c'est-à-dire de « ruraux non-paysans », « ouvriers, employés, artisans, petits commerçants et retraités qui continuent à habiter le village où leurs parents cultivaient peut-être la terre ». Ce capital bénéficie également aux « couches populaires dépayées », c'est-à-dire, ceux des classes populaires, issus du village, partis vivre en ville mais souhaitant maintenir un lien avec leur famille et leur village d'origine, notamment par la pratique de la chasse en société communale. L'autochtonie est ainsi définie comme l'expression d'« une relation particulière au terroir villageois, comme compensation à la dépayésation », ce moment qui a vu l'effondrement du nombre des agriculteurs dans la structure sociale, conduisant les ruraux non paysans à devenir majoritaires dans les campagnes. En un mot, l'autochtonie est affirmée comme « refus du déracinement ».

Plus de vingt ans plus tard, Jean-Noël Retière propose une réflexion sur l'autochtonie, qu'il qualifie de « capital social populaire »¹, par référence au capital social dont disposent les classes sociales supérieures, qui se voient conférer crédit et autorité grâce à l'ensemble des relations sociales dont elles bénéficient et qu'elles entretiennent. Comme ses prédécesseurs, Jean-Noël Retière critique l'image suspectée et discréditée que revêt souvent l'attachement à un espace local, rappelant la chanson de Georges Brassens raillant « ces imbéciles heureux qui sont nés quelque part ». Partant de son propre terrain d'enquête (à « Lanester, cité morbihannaise située dans l'agglomération lorientaise », où il a étudié

l'identité ouvrière dans la préparation de sa thèse de doctorat, aux cours des années 1980), l'auteur précise davantage la définition du capital d'autochtonie. Il s'agit, pour les classes populaires, du « fait et/ou du sentiment d'appartenir à l'espace local dans la participation à la vie publique, au double sens de l'engagement et de l'intérêt *a minima* manifesté pour la chose publique ». Et c'est bien là qu'est l'avancée dans la construction du concept ; malgré l'importance de la durée de l'inscription locale de la lignée (puisque l'autochtonie est un capital et donc, s'hérite par la famille), il ne suffit pas d'être natif du lieu ou d'y résider de longue date pour se voir conférer un tel capital, encore faut-il y exercer « des compétences statutaires particulières » : « la reconnaissance d'un lignage communal qu'autorise virtuellement l'ancienneté familiale de résidence ne s'établit et ne se partage que si l'intégration familiale et/ou individuelle dans les réseaux de l'aristocratie ouvrière se vérifie »². Ainsi une fraction seulement capitalise, et même revendique, son autochtonie. Dans son terrain, il s'agit de « ceux qui nageaient comme des poissons dans l'eau dans les arcanes municipales et associatives », formant ainsi ce qu'il appelle une « aristocratie ouvrière » ; ce sont des ouvriers de l'arsenal, c'est-à-dire des ouvriers à statut d'Etat. Mais, disposer d'un tel statut est loin d'être une condition pour bénéficier, ailleurs, d'un capital d'autochtonie, et la population étudiée par Michel Bozon et Jean-Claude Chamboredon le prouve. L'essentiel est d'appartenir au réseau de parenté ou de sociabilité d'un membre du groupe travaillant au sein de l'organisation économique dominante de la commune et d'y être visible localement. Ainsi, les Lanestériens jouissant d'une telle autorité s'occupaient bénévolement du foot, du club de boule, de la mutuelle ou du théâtre et c'est sur le mode du dévouement qu'ils accédaient à cette notoriété locale.

Voyons à présent en quoi cette méthodologie invitait à observer et penser le sens des pratiques et ce concept de capital d'autochtonie ainsi défini ont pu m'aider à saisir la réalité de

¹ Retière Jean-Noël, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, vol. 16, n°63, 2003, pp. 121-143.

² Retière Jean-Noël, *Identités ouvrières. Histoire sociale d'un fief de Bretagne 1909-1990*, Paris, L'Harmattan (coll. Le Monde de la vie quotidienne), 1994, p. 115.

mon propre terrain d'enquête. Il faut, dans un premier temps, caractériser le territoire dans lequel vit le couple d'artisan, dont je me propose de retracer ensuite la trajectoire pour en faire l'objet d'une étude de cas.

Le cas Chenu

Abbaretz, située à une quarantaine de kilomètres au nord de Nantes, compte un peu plus de 1700 habitants. Éloignée des deux principales zones d'activités du département de la Loire-Atlantique, elle s'inscrit dans un territoire agricole d'élevage, essentiellement laitier, mais aussi de production de viande bovine. Comme dans toutes les zones rurales, la densité artisanale y est plus importante qu'en ville. La population d'Abbaretz était, jusque là, vieillissante, mais quelques jeunes familles se sont récemment installées sur la commune. Cependant, l'arrivée de cette population d'origine urbaine, qui profite de la proximité de l'axe routier Nantes-Rennes, bénéficie davantage aux communes qui bordent cette « quatre voies », dont Abbaretz est éloignée d'une dizaine de kilomètres, reliée par une petite route départementale. Mais, même moins massivement, ces nouvelles familles emménagent à Abbaretz, où l'on trouve les services de « première nécessité » : médecin, pharmacie, boulangeries et même une « supérette » (diversification de la boucherie qui n'aurait pas pu « tenir » avec cette seule activité). Trois cafés animent par ailleurs encore le bourg. Sans être un lieu de longue tradition ouvrière, la richesse du sol a vu quelques sociétés s'implanter localement dans la perspective de son exploitation ; à Abbaretz, l'ancienne mine, qui n'a été en activité que durant cinq ans, dans les années 1950, est aujourd'hui transformée en zone de loisirs où l'on pratique désormais ski nautique, delta-plane, parapente et VTT. Du point de vue des institutions éducatives, les enfants doivent quitter la commune pour aller au collège mais deux écoles, une publique, l'autre privée, leur dispensent un enseignement primaire.

Pierre et Elisabeth Chenu, à la tête d'une entreprise artisanale d'électricité, plomberie et chauffage, ont toujours vécu à Abbaretz. Leurs propres parents y sont nés et leurs enfants y

résident encore aujourd'hui. Fils d'ouvrier travaillant à la mine devenu ouvrier spécialisé d'une usine de la commune voisine, Monsieur Chenu a quatre frères et une sœur. Après avoir exercé le métier de couturière en usine de confection, sa sœur s'est mariée pour travailler ensuite « en ferme » avec son époux. L'ensemble de ses frères se sont formés à différents métiers de l'artisanat : on compte un charcutier, un carreleur, un maçon et un plâtrier. Les deux derniers se sont d'ailleurs mis à leur compte dans la commune et, si le plâtrier est aujourd'hui décédé, son fils lui a succédé¹.

En 1965, et pour une durée de trois ans, Pierre Chenu entre en apprentissage en alternance entre un centre de formation et un patron, installé dans la commune d'Abbaretz. Après l'obtention de son certificat d'aptitude professionnelle (CAP), il reste ouvrier dans la même entreprise jusqu'en 1975, époque à laquelle il décide de se mettre à son compte. Malgré une bonne entente avec son patron, Monsieur Chenu juge qu'il « se relâche » un peu : signe, selon lui, de sa perte de professionnalisme, des artisans extérieurs à la commune viennent à Abbaretz faire des chantiers qui devraient être « normalement » honorés par l'artisan local. En 1976, Pierre Chenu, alors âgé de 24 ans, choisit donc de s'installer lui-même à Abbaretz, comme électricien, en compagnie de son épouse, qui quitte ainsi son emploi d'ouvrière dans la beurrerie d'une commune voisine. Disposant d'un simple local professionnel, le couple ouvre rapidement un magasin de vente d'électroménager. C'est donc Madame Chenu qui tient la boutique, gère le secrétariat, rédige les devis « au propre » et s'occupe de la facturation. Le domaine social, et notamment les bulletins de paie des salariés, est confié à un comptable, recommandé par un cousin, lui-même installé à son compte comme maçon. Tout ce qui relève de l'aspect technique de l'activité est le domaine réservé de Monsieur Chenu : interventions chez les

¹ Je précise que j'ai interviewé non seulement Pierre Chenu et sa femme (Elisabeth) qui nous a rejoints au cours de l'entretien, mais aussi son frère maçon (Jacques) et son épouse (Marie), ainsi que leur neveu (Frédéric Chenu) plâtrier nouvellement installé à Abbaretz.

clients, suivi de chantiers, rédaction de devis « au brouillon » (« l'informatique, ça n'est pas mon truc ! »), ainsi que l'accueil des représentants de commerce qui engage des discussions de métier et maintient le réseau professionnel. Ses clients, des particuliers installés localement et notamment dans la commune (« quand je me suis installé, je connaissais 95% des habitants d'Abbaretz ! »), l'estiment et reconnaissent son travail, notamment pour l'avoir vu intervenir en tant que salarié dans l'entreprise de son ex-patron. Ils lui font confiance et lui demandent rapidement d'intervenir pour des problèmes de plomberie et de chauffage. L'artisan embauche donc un ouvrier qualifié en plomberie et fera former plusieurs apprentis au sein de son entreprise en électricité ainsi qu'en plomberie et chauffage, dont le fils d'un « collègue », artisan électricien souhaitant former sa progéniture « à l'extérieur ». Certains salariés partiront pour s'installer à leur compte, d'autres seront « piqués par des grosses boîtes de Nantes », contre qui il est impossible de rivaliser (« ils proposaient des voitures de fonction ! »), l'un décidera de suivre sa copine, ayant trouvé un emploi « à l'extérieur », et un dernier de repartir dans « son pays » d'origine (à une soixantaine de kilomètres d'Abbaretz !). Au moment de notre rencontre, le couple emploie donc deux salariés qualifiés en électricité et plomberie-chauffage au service d'une clientèle locale, constituée par « le bouche-à-oreille ». Cependant, malgré l'arrivée de nouveaux habitants sur la commune, Monsieur et Madame Chenu sont obligés d'élargir leur périmètre d'intervention à un rayon de 25 km puisque les nouvelles maisons sont essentiellement construites par des « pavillonneurs », avec qui les artisans ne souhaitent pas travailler : ils « tirent les prix » et leurs délais de paiement sont très longs, m'expliquent-ils. D'ailleurs, cette nouvelle population, souvent d'origine urbaine, ne participe pas vraiment à la vie de la commune : « on les voit juste qui emmènent les enfants à l'école et puis c'est tout ! », me confie Madame Chenu. Lorsqu'ils font tout de même appel à eux, ils demandent des devis à différentes entreprises et les comparent ; les artisans ont le sentiment que ces « extérieurs à la commune » sont moins compréhensifs et plus méfiants que les autres

habitants : « des fois, les gens confondent la ville et la campagne », à cause d'émissions télévisées qui montrent des arnaques réalisées par des professionnels peu scrupuleux à Paris, poursuit Madame Chenu. Aussi, le plus gros de leur clientèle habite la commune ou ses proches environs et quand il s'agit d'aller travailler au-delà, notamment pour les rares chantiers situés dans la métropole nantaise, c'est que la demande provient de personnes qui appartiennent au réseau de connaissance des artisans, à qui ils n'osent pas opposer de refus.

Approchant de l'âge de la retraite et sensibilisés par une réunion d'information organisée par la Chambre de métiers à l'intention des futurs cédants d'entreprises artisanales, Pierre et Elisabeth Chenu décident de se faire accompagner pour la mise en vente de leur entreprise ; une évaluation est établie et des repreneurs potentiels sont aiguillés par la Chambre de métiers vers le couple d'artisans. Sont essentiellement dirigés des candidats que Madame Chenu qualifie de « financiers » : il s'agit d'individus sans savoir-faire professionnel, intéressés par la seule gestion de l'entreprise sans participer à son activité productive. Ils « défilent » chez les artisans, leur demandent de « poser cartes sur table », les incitent à augmenter l'activité et poursuivre les investissements avant que la transaction n'ait lieu : « à une époque, c'était toutes les semaines qu'ils en envoyaient, voire deux par semaine ! », se plaint Elisabeth Chenu. A l'inverse, ces candidats souhaitent rester discrets sur leur identité ; certains semblent être cadres de grosses entreprises, fournisseurs de matériaux à des artisans et désirant que leur conversion professionnelle en projet ne soit pas révélée : ils dévoilent ainsi à peine leurs noms, restent muets sur leur profession et surtout n'indiquent nullement « d'où ils viennent ». Ils semblent que certains soient originaires de la région parisienne, attirés par le potentiel que promet pour tout l'Ouest la future création d'un aéroport international au nord de la Loire, sur l'axe Nantes-Rennes. L'un des candidats qui semble particulièrement intéressé par le rachat de l'entreprise (« il est venu longtemps celui-là ! Et des demi-journées entières ! »), éveille la méfiance du couple : il ne se déplace jamais avec le même véhicule (« immatriculé tantôt en

44, tantôt en 35 »). La relation est inégale et les rencontres ne se décident qu'à l'initiative du repreneur potentiel, qui demande au couple de faire des efforts supplémentaires en matière de développement de l'entreprise de manière à supporter le coût d'un improductif. Aucun terrain d'entente ne sera trouvé entre les deux parties et la transaction n'aura finalement pas lieu avec celui que Madame Chenu finit par nommer « le 35-44 », les deux numéros de département dont il semble être issu. C'est au contraire un jeune homme de métier inscrit dans le réseau local et familial qui est pressenti pour reprendre les rennes de l'entreprise : introduit par un ami de la famille, leur successeur, Mickaël, 27 ans, plombier qualifié, habite à proximité de la commune. Le couple me relate les faits : lors d'un déjeuner chez les artisans, Xavier, un ami qui réalisait des travaux chez un des fils Chenu (« comme on le connaissait bien, il mangeait avec nous le midi, on n'allait pas le faire rentrer chez lui ») leur confie connaître quelqu'un peut-être intéressé par la reprise de leur entreprise. Le samedi suivant, Xavier accompagne Mickaël chez les Chenu pour discuter de l'affaire. Huit jours plus tard, l'accord est conclu. Quittant son ancien patron pour se faire embaucher comme ouvrier par Monsieur et Madame Chenu, Mickaël devrait racheter leur entreprise quand ils partiront en retraite (« mais, il n'y a rien de signé, hein, c'est un engagement oral ! », précise l'artisan). Si ce repreneur n'est pas originaire d'Abbaretz, il vient d'une petite commune située non loin de là, ce qui rassure Monsieur Chenu : « c'est à 12km, ça reste la région ! ». Là-bas, sa femme y exerce une activité de coiffeuse, métier artisanal conférant une certaine visibilité locale.

Le choix du repreneur est crucial pour Monsieur Chenu au regard de sa clientèle (« ça fait 40 ans que je vais chez eux ! »), et d'expliquer sur le registre du dévouement, l'importance de la disponibilité, de ne pas regarder l'heure ou le jour de la semaine pour aller dépanner « dans les fermes, les personnes âgées l'hiver ou le bou langer la nuit ». On ne sera ainsi pas surpris d'apprendre que Monsieur Chenu a été, durant vingt années, pompier volontaire de la commune pour « donner de son temps et rendre service aux

gens »¹. Il s'agit aussi, même si Monsieur Chenu ne l'avoue pas directement, de se voir reconnu et gratifié par les habitants d'Abbaretz qui formaient les principales victimes secourues. Vu la proximité entre la caserne et son domicile, il se targue d'avoir toujours été le premier arrivé, après qu'ait retenti la sirène (« ceux qui étaient là avant, c'est qu'ils étaient déjà sur place ! »). S'il n'appartient plus au corps des sapeurs-pompiers, il affirme cependant « participer toujours aux bons trucs », repas et voyages, qui soudent ce collectif.

Mais c'est la famille Chenu dans son ensemble, et au-delà du simple fait d'être natif d'Abbaretz, qui témoigne d'un fort ancrage local, en participant activement à la vie de la commune : l'un des frères Chenu était notamment conseiller municipal et « s'occupait de la Croix Rouge », quand un autre participe toujours à la commission développement économique de la communauté de communes. Le jeune neveu, plâtrier, qui a succédé à son père, poursuit également cet investissement : s'il refuse, parce qu'il a un enfant en bas âge, de rejoindre, pour le moment, l'équipe du conseil municipal qui l'a sollicité, il s'investit tout de même dans des associations sportives locales, comme le volley-ball qu'il pratique avec des amis. Et, même s'il déclare ne « pas être très foot », il donne chaque année une somme d'argent au club, officiellement comme sponsor, pour que le nom de son entreprise apparaisse sur le panneau sportif ; bien qu'il refuse des chantiers et se dise assailli de demandes impossibles à satisfaire, sa notoriété n'étant plus à faire, il reconnaît que « c'est plus pour les aider qu'autre chose ! ».

La famille est par ailleurs aussi active dans les réseaux professionnels : membre du bureau de la CAPEB (confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, la principale organisation professionnelle du secteur) au niveau départemental et correcteur des CAP pour l'un des frères ; élu à l'AVA (assurance vieillesse des artisans) et à la

¹ Précisément, on notera que Jean-Noël Retière a, entre autres, mis en évidence l'enjeu du capital d'autochtonie pour saisir l'engagement singulier de pompiers volontaires enracinés : cf. Retière Jean-Noël, « Etre sapeur-pompier volontaire. Du dévouement à la compétence », *Genèses*, n°16, 1994, pp. 94-113.

CAPEB pour le second. Quant au neveu, il a aussi des responsabilités dans cette organisation professionnelle, bien qu'il manque aujourd'hui de temps pour honorer toutes les réunions.

Au regard de ce préalable méthodologique et théorique et des matériaux empiriques servant cette étude de cas, il convient à présent d'analyser comment se manifeste le rôle du capital d'autochtonie et quel sens lui donner.

La résistance du capital d'autochtonie

Le capital d'autochtonie n'est pas obsolète

Le poids de l'appartenance à la communauté locale

Pierre et Elisabeth Chenu semblent disposer des attributs leur conférant un capital d'autochtonie tel que nous l'avons précédemment décrit (être natif de la commune et y détenir « des compétences statutaires particulières »). La possession d'un tel capital a certainement facilité la mise à leur compte en son temps. La visibilité locale de leur nom a en effet favorisé le démarrage de leur activité, accélérant le processus de confiance nécessaire à tout échange marchand. Les clients/habitants savaient que l'artisan était « le fils untel », ou mieux, cherchaient à aider « le fils untel » débutant son activité dans la commune ; il y a derrière cette attitude non seulement la volonté de « faire travailler » quelqu'un appartenant au réseau d'interconnaissance, mais aussi de contribuer au dynamisme économique local en favorisant une entreprise implantée dans la commune.

L'actuel choix du successeur est encore fortement déterminé par cette ressource spatiale qu'est le capital d'autochtonie. C'est en effet du fait de leur appartenance à la communauté des habitants de la commune et à « l'engagement moral » qui les lie à eux que les Chenu ne peuvent se résigner à céder leur entreprise à un « extérieur » dénué de ce sentiment de responsabilité et d'obligation à l'égard du collectif résidentiel qui compose leur clientèle. Plus que de simples destinataires des produits et services ciblés par l'activité économique de l'entreprise, leurs clients incarnent la communauté locale à

laquelle ils appartiennent et envers qui ils estiment avoir un devoir de solidarité. Celle-ci exerce, en retour, un contrôle sur chacun des membres qui la compose, accentuant le sentiment du devoir à son égard. Autrement dit, un sentiment d'appartenance à la communauté locale unit les habitants qui se sentent « obligés » à l'égard du groupe de résidence.

Le couple possède le pouvoir d'accepter ou de refuser l'offre d'un repreneur potentiel, ce qui le met en position d'agent décideur. Aussi la détention d'un capital d'autochtonie, ou plutôt, dans ce cas et dans un premier temps, la non détention de ce capital par le candidat repreneur, influe directement sur les négociations relatives à la transmission de l'entreprise artisanale. Ici, l'acheteur potentiel néglige tout à fait, sans même s'en apercevoir, l'appartenance locale et les « obligations » au regard du collectif qu'elle implique. Il rend visite au couple d'artisans durant leurs heures de travail, monopolisant leur temps et s'intéressant avant tout aux documents papiers, réduisant ainsi l'activité à son strict fonctionnement chiffré ; il leur demande de consentir des efforts sur le mode du management par le seul vocabulaire de l'entreprise (« investir », « développer », et pour cela « élargir la zone de chalandise »...) rythmé par des encouragements intéressés (« je compte beaucoup sur vous ! ») mais sans se soucier de l'inscription locale de l'activité et de l'attachement au territoire des cédants, en un mot, sans saisir le sens de la pratique des artisans. C'est ce que les membres de la Chambre de métiers qui observent ces phénomènes, ignorant eux-mêmes la notion et le rôle du capital d'autochtonie pour comprendre ces phénomènes, qualifient d'importance du « feeling » dans la transmission d'entreprises artisanales. Terme aux actions quasi magiques, le « feeling » expliquerait à lui seul et on ne sait par quel mécanisme, que « parfois ça passe et parfois ça ne passe pas entre un cédant et un candidat à la reprise ! »¹. Je précise d'ailleurs

¹ Alice Barthez fait le même constat s'agissant du diagnostic proposé par les techniciens du monde agricole pour expliquer les ruptures en GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) : « La notion de mésentente utilisée par les techniciens désigne tout ce qu'ils ne comprennent pas à partir de leur approche

qu'en ces territoires ruraux, les artisans qui prennent leur retraite continuent de vivre sur place. Monsieur et Madame Chenu se sont ainsi fait construire, dans la commune, une maison pour le jour où ils devront quitter leur domicile attenant au magasin. Même lorsqu'ils auront achevé leur vie professionnelle, ils appartiendront en effet toujours à la communauté des habitants qui constituait leur clientèle. Dans ces espaces où se chevauchent et se confondent vie professionnelle, familiale et sociale, la vente de l'entreprise est l'élément qui permet de se vanter d'avoir « réussi » et, même après le départ à la retraite, de bénéficier toujours de cette notoriété locale en n'ayant pas mis la population communale « dans la gueule du loup ». La communauté locale conserve ainsi un regard sur ses ressortissants et continue d'exercer un contrôle social sur tous.

L'adhésion de la clientèle est enfin indispensable au maintien de la bonne santé de l'entreprise. C'est en effet bien au regard de la reconnaissance accordée à l'artisan, membre du collectif communal, et qu'il est dans la plupart des cas possible d'identifier précisément dans une lignée, que les clients font appel à eux initialement et leur restent fidèles. Certains observateurs du monde artisanal ont d'ailleurs bien compris le rôle crucial de la transmission de la confiance en même temps que de la clientèle pour pérenniser l'activité de l'entreprise. Et nombre de repreneurs continuent de faire figurer le nom de leurs prédécesseurs sur la devanture de l'entreprise rachetée car c'est un gage de reconnaissance pour les clients.

Maintien d'une économie locale aux mains de résidents locaux.

On ne peut ainsi se résigner à conclure à la désuétude du capital d'autochtonie et s'accorder avec Jean-Noël Retière lorsqu'il indique que « les autres catégories sociales

[non populaires] peuvent s'appuyer sur quelques signes de réussite sociale et/ou de compétence culturelle pour s'en dispenser »¹. Au regard de mon terrain d'enquête, et sans négliger l'importance que revêt par ailleurs la détention de capitaux économique et culturel dans la transmission d'entreprises artisanales, notamment en ville, on peut affirmer que l'absence de possession d'un capital d'autochtonie est parfois un frein à la reprise d'une entreprise artisanale en zone rurale. Autrement dit, dans la lutte pour l'appropriation de l'espace économique local, on ne peut pas toujours se dispenser d'être originaire du coin et d'y être visible.

Nicolas Renahy conclut aussi sa vaste enquête à Foulange² sur l'obsolescence du capital d'autochtonie. Mais il explique son maintien antérieur par la « superposition des scènes professionnelle et résidentielle », sédentarisant la main-d'œuvre et prolongeant ainsi ce qu'il qualifie d'un « certain genre de vie rurale ». Au temps où l'industrie paternaliste régnait³, les collègues dans les ateliers étaient tout à la fois les membres des réseaux de parenté et de sociabilités locales. En somme, c'est le salariat industriel qui structurait la démographie villageoise. S'appuyant sur l'exemple des ouvrières qui « trouvaient » leur mari à l'usine pour la quitter et se consacrer à leur famille ainsi fondée, l'auteur explique que « la boucle de la reproduction sociale était ainsi liée à un territoire et à une industrie données ». C'est la fermeture de l'usine entraînant chômage massif et crise démographique qui dénouera brutalement ces liens.

Or, et pour comparer avec la situation décrite à Abbaretz, on peut dire que l'économie du territoire ne se fonde pas sur une unique

¹ Retière Jean-Noël, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *art. cit.*, p. 133.

² Renahy Nicolas, *Les gars du coin ...*, *op. cit.*

³ Sans être naïf sur les rapports de dépendance qui pouvaient exister dans ce temps du paternalisme et céder, par là-même, à la mythologie d'un âge d'or, Nicolas Renahy observe la singularité des rapports et « l'économie de ressources pratiques et symboliques », autrement appelé capital d'autochtonie, qu'entraînaient le recrutement local et la sédentarisation de la main d'œuvre.

économique ou juridique des comportements, ce qu'ils appellent souvent les « aspects psy » (Barthez Alice, « GAEC en rupture : à l'intersection du groupe domestique et du groupe professionnel », in Weber Florence, Gojard Séverine, Gramain Agnès (dir.), *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte (coll. Textes à l'appui / série Enquêtes de terrain), 2003, pp. 211-236).

industrie locale qui se serait essouffée¹. Il s'agit ici d'un territoire agricole encore fortement maillé par un tissu artisanal dense : au recensement de 1999, sur les 289 actifs occupés dans la commune, 117 ont été classés dans l'activité économique agriculture (dont seulement 11 avec un statut de salarié), et 59 individus peuvent être clairement identifiés comme relevant de l'artisanat (qu'ils soient artisans, ouvriers, qualifiés ou non, de l'artisanat). En fait, l'économie locale reste aux mains de travailleurs d'origine locale et résidents localement. Et c'est bien ce qui diverge de Foulange qui subit une « délocalisation résidentielle des actifs » : la main-d'œuvre industrielle qui travaille dans la commune s'est rajeunie tandis que la population résidentielle a sérieusement vieilli. Or, si la part des retraités d'Abbaretz reste relativement importante et même si une partie de la jeunesse locale a quitté la commune, on ne constate pas de bouleversement démographique. La relative proximité du grand pôle d'attractivité que représente la métropole nantaise, ou plutôt, son accès facilité par la « quatre voies », a permis de ne pas provoquer un exode massif des jeunes qui coupent rarement tout lien avec leur territoire d'origine. Ainsi, alors que le premier fils Chenu travaille et vit à Abbaretz, le second exerce son activité professionnelle à l'extérieur mais réside toujours dans sa commune d'origine. Le coût des loyers et la difficulté pour trouver un logement en ville encouragent même parfois le maintien sur la commune des jeunes étudiants dont les parents préfèrent supporter la dépense d'un véhicule plutôt que d'alourdir leur budget par le paiement régulier d'un loyer à Nantes ou à Rennes.

La population résidentielle d'Abbaretz témoigne même d'une certaine vitalité puisque le nombre d'habitants est en augmentation : établie à 1511 habitants au recensement de 1999, la population de la commune rassemblait

1747 individus en 2006. Et, si Abbaretz a perdu environ un quart de sa population depuis la fin des années 1960, essentiellement à cause d'un solde migratoire négatif, elle a vu cette diminution du nombre de ses habitants ralentir à partir des années 1980 pour se stabiliser dans les années 1990, et finalement, la population de la commune a progressé ces dernières années. On constate un phénomène de rurbanisation, qui, s'il est moins intense que dans les communes qui bordent la « quatre voies » Nantes-Rennes, reste visible : en arrivant aux abords d'Abbaretz, on peut en effet clairement observer des lotissements en construction.

C'est une population plutôt jeune et issue des classes sociales moyennes et supérieures qui s'est installée récemment sur la commune. La tranche d'âge des 25-39 ans apparaît la mieux représentée parmi les derniers arrivés à Abbaretz, et plus particulièrement les 15-24 ans, dont plus de 50% n'habitaient pas encore dans la commune où ils seront recensés neuf ans plus tard. A titre de comparaison, notons que c'est 80% des 40-59 ans qui résidaient déjà dans la commune en 1990 et près de 100% des plus de 75 ans. Si l'on se penche sur la répartition par catégories socioprofessionnelles à présent, on s'aperçoit que ce sont les professions intermédiaires et les cadres et professions intellectuelles supérieures qui forment les rangs des plus récents arrivants, avec, respectivement, et toujours selon les chiffres du recensement de 1999, 45 et 40% d'entre eux qui n'habitaient pas la commune en 1990. Et, parmi les professions intermédiaires, catégorie socioprofessionnelle qui réunit le plus de nouveaux arrivés sur la commune, ce sont celles qui relèvent de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés qui sont les plus nombreuses : plus de la moitié de ceux que l'on peut qualifier de membres des classes moyennes cultivées n'habitait donc pas encore Abbaretz neuf ans avant le dernier recensement². Si on ne dispose pas de données plus récentes, on peut tout de même affirmer,

¹ Précisons d'ailleurs que Lanester, la commune étudiée par Jean-Noël Retière, avait aussi la caractéristique de reposer sur une économie quasi monopolistique ; il nous précise qu'elle « ressemblait alors à toutes ces localités vivant en symbiose avec une activité hégémonique. Songeons aux corons, aux ports de pêche, aux villes-usine où ce qui affecte le groupe résidentiel se répercute forcément sur l'univers productif et vice versa » (Retière Jean-Noël, *Identités ouvrières...*, *op. cit.*, p. 46).

² Les contremaîtres représentent, proportionnellement aussi, une des catégories socioprofessionnelles rassemblant les plus récents installés sur la commune, mais, les effectifs réels (4 sur 7) nous invitent à la prudence, nous interdisant l'analyse d'une quelconque évolution du groupe.

au regard de l'augmentation globale de la population depuis 1999 et compte tenu des informations qualitatives qui m'ont été fournies par une secrétaire de mairie, que ces arrivées sur la commune se sont accélérées.

En résumé, la structure de Foulange que nous décrit Nicolas Renahy diffère de celle d'Abbaretz : dans la première, on assiste à un essoufflement de la population résidentielle, vieillissante et dont l'effectif ne cesse de diminuer (950 habitants en 1975 pour à peine plus de 600 en 1990 et en 1999), alors que des salariés extérieurs à la commune viennent y trouver du travail sans s'y loger. A l'inverse, l'économie d'Abbaretz reste aux mains de ses résidents, essentiellement travailleurs agricoles et de l'artisanat. Là, une population plutôt jeune et appartenant aux classes moyennes cultivées et aux classes supérieures s'installe dans la commune, tout en travaillant à l'extérieur.

L'autochtonie comme instrument de résistance pour le maintien d'un style de vie rural et populaire

Superposition de la défense du territoire et du métier

C'est vraisemblablement l'installation de ces nouveaux résidents qui nous permet de constater la vitalité du capital d'autochtonie. L'arrivée de cette population « extérieure », jeune, appartenant aux classes moyennes et supérieures, et souvent d'origine urbaine, met « en danger » un certain mode de vie rural. Cela provoque, du même coup, une réaction de défense par la réaffirmation d'une autochtonie resserrant les liens du collectif local.

L'arrivée de familles d'origine urbaine, s'éloignant de la ville, souvent pour des raisons de commodité, l'un des membres du couple travaillant dans une des métropoles régionales, le second dans une autre, n'est pas sans poser de problèmes. Comme me l'a confié une chargée de mission de la communauté de communes à laquelle Abbaretz appartient, des conflits naissent entre les deux catégories de résidents : la nouvelle population a de fortes exigences en matière d'équipements (construction de crèches ou installation de réverbères à

proximité de leurs domiciles par exemple) que les communes accueillantes, faute de moyens, ne peuvent pas toujours honorer. Ces nouveaux arrivants apparaissent d'ailleurs suspects aux yeux de la population locale car ils souhaitent que soient mis à leur disposition certains services et équipements mais sans pour autant participer activement à la vie de la commune, c'est-à-dire exigent de recevoir sans devoir de contrepartie vis-à-vis de la communauté ; on se souvient de Madame Chenu, insistant sur le fait que ces « extérieurs » ne sont visibles que lorsqu'ils emmènent leurs enfants à l'école.

Par ailleurs, les deux styles de vie ne font pas toujours bon ménage : les « urbains », poursuit la chargée de mission de la communauté de communes, arrivent souvent avec une vision idyllique de la campagne, synonyme de proximité avec la nature, de calme et de tranquillité qui s'inscrit dans une sorte de retour à un état antérieur mystifié où l'homme serait en harmonie avec la nature. Cette représentation trouve ses sources dans une certaine vision écologique citadine, qui ignore les réalités du mode de vie rurale ou lui dénie une quelconque légitimité¹ : à la campagne, les tracteurs, qui roulent au pas, encombrant les routes ; les agriculteurs embauchent tôt et terminent tard, souvent au volant de machines bruyantes, utilisant des engrais qui ne respectent pas toujours l'environnement ! Une commune limitrophe à Abbaretz a d'ailleurs mis en place une « charte de bon voisinage » pour tenter de désamorcer ces conflits.

Ici, s'entremêlent en fait conflit de territoire et conflit professionnel ; sous la pression du mouvement de transformations, tant de la démographie locale que de celle, plus globale, de l'environnement économique et

¹ La chasse est, à cet égard, un objet tout à fait emblématique pour illustrer les conflits sociaux que révèle cette lutte pour l'appropriation réelle et symbolique de l'espace rural ; Michel Bozon et Jean-Claude Chamboredon énumèrent ainsi les thèmes popularisés par la critique écologique sur la chasse : « dénonciation de la cruauté des chasseurs qui s'exerce dans le meurtre », « nuisance de l'activité (bruit, limites diverses imposées à la libre promenade ») et « caractère nocif du point de vue de la conservation des espèces ou du point de vue de la régulation de l'équilibre entre les espèces » (Bozon Michel, Chamboredon Jean-Claude, « L'organisation sociale de la chasse en France... », *art. cit.*, p. 66).

social (et notamment pour le groupe des artisans), l'attachement à l'autochtonie, plus qu'une réaction à un « envahisseur géographiquement extérieur », peut être perçu comme une résistance pour le maintien de valeurs morales : le devoir de responsabilité à l'égard de la communauté, la quête de reconnaissance par le travail érigé en valeur, le rejet de l'individualisme et l'attachement au collectif. La réaction face aux « extérieurs » peut en effet être analysée comme l'usage d'un capital social populaire encore actif, également partagé par des petits indépendants, face à la montée en force de classes sociales moyennes et supérieures citadines qui « menacent » l'espace local comme l'espace professionnel.

Si l'on veut bien s'écarter de cette anthropologie culturelle que critiquaient Michel Bozon et Jean-Claude Chamboredon, pour percevoir le sens des pratiques, on voit bien que le frein aux extérieurs que mettent certains habitants, forts d'un capital d'autochtonie, ne peut raisonnablement se réduire à un « sectarisme » qui, comme le rappelle Jean-Noël Retière, est synonyme d'étroitesse d'esprit et insidieusement rattaché au populaire dans le discours contre le localisme¹. Au-delà du conflit de territoire, c'est dans la défense d'un mode de vie rural et populaire, inscrit dans l'attachement à la valeur du travail et aux collectifs local et professionnel qu'il faut interpréter la réaffirmation de l'autochtonie dans ce contexte de rurbanisation.

Elargissement du territoire de référence de l'autochtonie : de la commune au local

Cependant, l'autochtonie se transforme : j'avance en effet l'hypothèse d'un élargissement de son territoire de référence. Autrement dit, si ce capital social populaire est toujours actif aujourd'hui, il est désormais reconnu à des « alter ego » d'origine un peu plus large que la simple commune de résidence, pour s'étendre à la localité environnante.

Pour de nombreux chercheurs, et notamment Paul Chatelain et Xavier Browaey, la commune, c'est-à-dire la plus petite entité du

maillage territorial français, fait sens pour observer l'échelle locale car elle est le lieu d'une identité spatiale, le cadre de la vie quotidienne et le premier niveau où s'exerce le pouvoir d'un conseil élu². Si on ne peut pas objecter ce fait, on peut tout de même convenir que l'espace de référence pour le cadre de vie et l'exercice du pouvoir politique local semblent s'étendre davantage, dépassant les frontières communales. L'étude de cas nous a d'abord révélé l'agrandissement du champ d'action des artisans : si leur clientèle était essentiellement constituée des habitants de la commune il y a trente ans, ils rayonnent aujourd'hui sur un territoire de 25 km, notamment à cause de l'arrivée de cette population d'origine urbaine qui ne fait pas systématiquement appel à leurs services. Leur réseau de sociabilité s'étend ainsi aux communes environnantes, conférant un capital d'autochtonie à des individus ou des groupes toujours visibles localement mais non plus issus uniquement de la commune. N'oublions pas Monsieur Chenu, qui, faute d'avoir trouvé un repreneur à son entreprise parmi la population communale, convenait à propos de son successeur venu d'une commune voisine : « c'est à 12 km, ça reste la région ! ».

La mise en place des communautés de communes a aussi permis d'élargir le pouvoir politique à un espace un peu plus étendu. Sans laisser croire que les échanges sont absolument dénués de conflits entre les communes au sein de ces instances, il est incontestable que la mise en place de commissions à l'échelle de l'intercommunalité élargit l'espace de dialogue et de référence des habitants de ces communes rurales, notamment en ce qui concerne leurs élus. On est désormais reconnu comme étant du coin si on est de la commune ou des communes environnantes, en bref, de la campagne alentour, « du coin ». L'important est de conserver un lien avec un membre du réseau de parenté et de sociabilité de base.

Au fond, l'autochtonie, qui a vu ses frontières s'élargir, n'a pas perdu le sens que lui conféraient Michel Bozon et Jean-Claude

¹ Retière Jean-Noël, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *art. cit.*

² Chatelain Paul, Browaey Xavier, *La France des 36000 communes. Méthodes et documents pour une étude locale du territoire*, Paris, Masson (coll. Géographie), 1991.

Chamboredon, à savoir l'instrument d'une résistance face à une forme de « déracinement », caractérisé ici par la menace au style de vie rural et populaire véhiculée par cette population entrante. Il s'agit de la manifestation de l'attachement à un certain vivre ensemble associé au terroir local. Si Michel Bozon et Jean-Claude Chamboredon insistent sur le phénomène de dépaysement pour expliquer la réaction de ceux qui exacerbent leur autochtonie, on peut dire que la résistance est ici un moyen de défense face au phénomène de rurbanisation. Quoi qu'il en soit, il s'agit dans les deux cas d'une réaction de défense d'agents d'origine rurale, dont le mode de vie et les repères sociaux sont menacés. C'est la volonté pour cette population, et pour reprendre l'expression de Patrick Champagne qu'il employait à propos d'agriculteurs au moment où leur nombre chutait dans la société française, de « sauvegarder sa morale et son moral »¹.

Conclusion : l'entreprise artisanale : du dévouement au « *business* » ?

L'utilisation du capital d'autochtonie comme un instrument de défense à la fois territorial et professionnel n'est pas sans rappeler le combat que livrent les hommes de métier face à l'entrée au sein de l'artisanat, de gestionnaires sans qualification professionnelle. On remarquera, à cet égard, la double inscription de la famille élargie dont j'ai dressé le portrait : engagés dans la vie locale, ses membres s'impliquent tout autant dans les réseaux professionnels, qu'il s'agisse de participer à l'évaluation et au renouvellement de la main d'œuvre qualifiée ou de défendre les intérêts de métier de tous ceux qui ne sont jamais pensés comme des concurrents, mais avant tout comme des « collègues ».

Dans le contexte actuel de crise de l'emploi, devenir indépendant en reprenant une entreprise séduit un nouveau public de cadres de l'industrie et des services notamment. Ceux-ci désirent s'investir dans une entreprise « à visage humain », souvent suite à une expérience puis une rupture avec la grande

entreprise qui les employait jusque-là. Ces bifurcations professionnelles témoignent systématiquement d'un certain désenchantement de la part du reconverti à l'égard de l'univers dans lequel il exerçait auparavant. La critique du fonctionnement de la grande entreprise qui ne prend pas suffisamment en considération le travail individuel et la « créativité » de ses membres est fréquente dans leur bouche. Certains de ces nouveaux entrants sont, par ailleurs, conscients de la cote actuelle, auprès de la clientèle, des produits fabriqués en petites séries et des services offerts dans un échange direct et sans intermédiaire, en un mot, du potentiel économique de ce que Jean-Pierre Warnier nomme « le marché de l'authentique »² : il s'agit de tout ce qui nous rappelle un ailleurs, qu'il soit géographique ou temporel, qui, bien qu'il soit mystifié, nous éloigne des objets de consommation produits en série et des relations commerciales impersonnelles. Le consommateur *lambda* veut acheter de « vrais » produits, croquer dans du pain Poilane « traditionnel », et l'artisanat dans son ensemble bénéficie d'un regain d'affection des consommateurs. C'est attirés par ces représentations que des candidats à la reprise d'entreprises artisanales, sans qualification de métier mais disposant d'un capital financier, et par ailleurs compétents en gestion et en management, tentent d'investir l'artisanat. Et c'est aussi précisément contre cette « menace » que réagissent les hommes de métier qui ont toujours puisé leur revenu du fruit de leur travail productif³. Autant qu'ils désirent transmettre leur entreprise à un « gars du coin », ces artisans sur le départ souhaitent favoriser la cession à un travailleur qualifié qui soit passé par toutes les étapes qui forgent l'homme de métier, qui traverse « traditionnellement » les niveaux successifs que sont le statut d'apprenti,

² Warnier Jean-Pierre (dir.), *Le paradoxe de la marchandise authentique. Imaginaire et consommation de masse*, Paris, L'Harmattan (coll. Dossier sciences humaines et sociales), 1994.

³ Il est intéressant de noter, à cet égard, l'outrage symbolique que peut représenter, aux yeux de ceux qui s'inquiètent « de vivre désormais dans une société de loisirs », la transformation de la mine, symbole, s'il en est, de l'espace de travail manuel, en zone de loisirs où sont pratiqués des sports, tels que le ski-nautique ou le parapente, encore peu démocratisés.

¹ Cf. Champagne Patrick, *L'héritage refusé. La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française 1950-2000*, Paris, Seuil (coll. Points essais), 2002.

de salarié qualifié, puis d'indépendant et éventuellement employeur. Or transmettre son entreprise, qui, bien plus qu'un patrimoine économique, est riche d'investissements symboliques aux yeux des artisans, à un individu sans savoir-faire professionnel, réduirait l'engagement de toute une vie à un simple « *business* ». Signe d'une volonté farouche de défendre des valeurs qui comptent à ses yeux, Madame Chenu s'exclamait : « on n'a pas d'argent si on ne travaille pas ! C'est pour ça que les financiers, ils ne se rendent pas du tout compte de ce que c'est ! ». C'est donc contre cela que se battent les hommes de métier qui, par leur activité professionnelle notamment, ont donné à l'engagement envers la communauté locale et à la reconnaissance qu'elle confère en retour, le sens de leur pratique. Loin d'un strict raisonnement économiquement rationnel, on ne sera pas surpris d'apprendre que Pierre Chenu a décidé de vendre son entreprise à un prix moins élevé que ce qu'elle a été évaluée, consentant, en parlant du successeur qu'il a choisi : « Il faut bien l'aider ! ».

Ainsi, comme l'affirme Pierre Bourdieu, « la capacité de dominer l'espace, notamment en s'appropriant les biens rares qui s'y trouvent distribués, dépend du capital possédé. Le capital permet de tenir à distance les personnes et les choses indésirables en même temps que de s'approcher des personnes et des choses désirables (du fait entre autres choses de leur richesse en capital »¹. Cependant, les agents les plus favorisés en capitaux économiques et culturels ne sont pas toujours ceux qui parviennent effectivement à s'approprier l'espace : même grâce à l'ouverture institutionnelle permise par la Chambre de métiers aux candidats à la reprise d'entreprise artisanale sans qualification de métier, la lutte pour l'appropriation de l'espace économique rural peut être compromise pour ces individus issus de catégories sociales moyennes et supérieures et disposant pourtant de ressources financières et de compétences en matière de gestion d'entreprise, à la faveur d'hommes de métier enracinés et visibles localement.

¹ Bourdieu Pierre, « Effets de lieux », in Bourdieu Pierre (dir.) *La misère du monde*, Paris, Seuil (coll. Libre examen), 1993, p. 164.